



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cérémonie de Signature de l'amendement du contrat d'exécution du projet PERER (Promotion de l'électrification par les énergies renouvelables) ainsi que des Contrats de financement en faveur de Madagascar National Parks (12.000.000 Euros) et de la Fondation pour les aires protégées de Madagascar (FAPBM) (4.500.000 Euros)

Antaninarenina, le 10 Décembre 2018

Cette cérémonie s'est déroulée, ce jour dans les locaux du Ministère des Finances et du Budget à Antaninarenina entre Madame Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, Ministre des Finances et du Budget, Monsieur RASOLOELISON Lantoniaina, Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures, Monsieur Martin HOFFMAN, chargé de programme GIZ-PERER, Monsieur Barijaona RAMAHOLIMIHASO, Président du Conseil d'Administration de la FAPBM, et Monsieur Herijaona RANDRIAMANANTENASOA représentant le Directeur Général de Madagascar National Parks, en présence de SEM Harald GERHIG, Ambassadeur de l'Allemagne à Madagascar.

Amendement du contrat d'exécution du projet PERER :

L'objet de cet amendement est l'amélioration des conditions pour les investissements publics et privés dans l'électrification par le biais des énergies renouvelables. Le gouvernement fédéral allemand a mis à disposition au gouvernement de Madagascar la somme de 3,9 millions d'euro afin d'augmenter la participation de l'Etat malgache à l'Assurance du Commerce en Afrique* (ACA) pour pouvoir bénéficier des produits offerts par l'ACA, notamment des produits d'assurance pour la couverture des risques des projets d'énergies renouvelables. Et afin d'avoir accès aux assurances de l'ACA, le gouvernement malgache doit acheter des actions de l'ACA comme « garantie ». GIZ-PERER appuie ainsi le gouvernement malgache dans l'affiliation par un contrat de financement avec le Ministère des Finances et du Budget qui permettra d'acheter ces actions.

*ACA : agence disposant d'une gamme de solutions diversifiées pour couvrir les risques d'investissement et, de crédit, ainsi que les risques politiques pour ses Etats membres, notamment pour les projets d'énergies renouvelables.

Contrat de financement MNP :

L'accord de financement de la KfW, Banque de Développement, pour Madagascar National Parks d'un montant de 12 000 000 Euros, sous forme de don, concerne la conservation et la gestion durable des parcs et réserves gérées par Madagascar National Parks (MNP). L'objectif de ce financement est de gérer, avec les populations riveraines, les Aires Protégées sélectionnées d'une manière durable afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et au développement local. Ce « fonds d'investissements » entre dans le cadre du Plan National d'Actions Environnementales et est destinée à financer 24* Parcs et Réserves, dont 6 nouveaux sites, pour une durée de 4 ans.

*PN Nosy Hara, PN Sahamalaza-les Radama, PN Marojejy, RS Anjanaharibe Sud, PN Ankarafantsika, RS Marotandrano, PN Mananara Nord, RNI Betampona, RS Ambohitantely, PN Bemaraha, PN Mantadia, PN Analamazaotra, RS Andranomena, PN Kirindy Mite, PN Andringitra, RS Pic d'Ivohibe, RS Manombo, RS Kalambatritra, PN Bezà Mahafaly, PN Tsimanampesotse, PN Nosy Ve Androka. PN Zombitse Vohibasia, PN Ranomafana, PN Isalo, Parc National Analamazaotra Mantadia

Contrat de financement FAPBM phase III :

Ce don du gouvernement allemand via la KfW, d'un montant de 4.5 millions Euros, est destinée à financer de manière pérenne la conservation des aires protégées gérées par Madagascar National Parks : en utilisant uniquement les revenus découlant des placements effectués sur son capital pour financer la gestion des aires protégées, la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar assure la pérennisation financière de la conservation des aires protégées.

Par cette cérémonie, La FAPBM lance également un appel au grand public et/ou secteur privé sur les enjeux de la conservation des aires protégées et incite à les appuyer dans leur démarche.